

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL
COMMUNAL DE COLFONTAINE**

Séance du 26 Mars 2013

Présents : Luciano D'ANTONIO, Luc LEFEBVRE, Francis COLLETTE, Gioacchino NINFA, Karim MARIAGE, Olivier MATHIEU, Martine HUART, Patrick PIERART, Maria-Mercédès DOMINGUEZ, Francesca ITALIANO, Philippe SCUTNAIRE, Cécile DASCOTTE, Lino RIZZO, Fabienne LELEUX, Jean-François LACOMBLET, Sylvie MURATORE, Grazia MALERBA, Antonio DE ZUTTER, Giuseppe LIVOLSI, Guiseppe SCINTA, Michaël CHEVALIER, Jean-François HUBERT, Fanny GODART, Nancy PIERROT, Abdellatif SOUMMAR

JP. CULEM, Secrétaire Communal

Excusé : Mathieu MESSIN (qui entre en séance à 19 H 43)

Absente : Monique DEKOSTER (qui entre en séance à 18 H 32)

La séance publique est ouverte à 18 H 30

I. SEANCE PUBLIQUE

1. Communications de Monsieur le Bourgmestre

Madame Monique DEKOSTER entre en séance à 18 H 32

Entend les communications de Monsieur le Bourgmestre.

- Monsieur le Bourgmestre porte à la connaissance du Conseil un courrier émanant de l'ONE qui renouvelle l'agrément de la Maison de l'Enfance à la Rue de l'Eglise pour une durée maximale de 5 ans à dater du 1er septembre 2011.
- Madame MM. DOMINGUEZ représentera le Groupe C PLUS à la Commission d'Accueil de l'Enfance
- Les points supplémentaires de Madame C. DASCOTTE seront abordés après le point 22 et la question orale de Madame MM. DOMINGUEZ sera évoquée juste avant le huis clos.
- Monsieur le Bourgmestre signale que les travaux sur le site du Pont d'Arcole sont presque

terminés. Le Conseil Communal recevra une invitation une fois le chantier achevé pour réaliser une visite.

□ Monsieur le Bourgmestre signale qu'une erreur s'est glissée dans une délibération relative à l'enseignement pour Mademoiselle TOMBU Isabelle, à l'école Achille Dieu. La désignation est effective du 18.03.2013. au 20.03.2013

2. Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Communal du 26 Février 2013

Dans le cadre de l'approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Communal du 26 Février 2013 :

Par 21 voix pour (Luciano D'ANTONIO, Luc LEFEBVRE, Francis COLLETTE, Gioacchino NINFA, Karim MARIAGE, Olivier MATHIEU, Martine HUART, Patrick PIERART, , Francesca ITALIANO, Philippe SCUTNAIRE, Fabienne LELEUX, Jean-François LACOMBLET, Sylvie MURATORE, Grazia MALERBA, Antonio DE ZUTTER, Giuseppe LIVOLSI, Guisepe SCINTA, Jean-François HUBERT, Fanny GODART, Nancy PIERROT, Abdellatif SOUMMAR) et 5 voix contre (Maria-Mercédès DOMINGUEZ, Cécile DASCOTTE, Lino RIZZO, Monique DEKOSTER, Michaël CHEVALIER) :

- décide de revoir le point 12) Statut administratif – Modifications des conditions de recrutement et de promotion comme suit :

2. 2ème épreuve écrite : Epreuve écrite portant sur la connaissance des dispositions du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation relatives à la loi communale (25 points) ainsi que sur les matières en rapport avec l'emploi à conférer (25 points) ;

3. épreuve orale : entretien afin de juger la maturité des candidats et d'apprécier leurs aptitudes à exercer la fonction (50 points).

Par 21 voix pour (Luciano D'ANTONIO, Luc LEFEBVRE, Francis COLLETTE, Gioacchino NINFA, Karim MARIAGE, Olivier MATHIEU, Martine HUART, Patrick PIERART, Francesca ITALIANO ,Philippe SCUTNAIRE, Fabienne LELEUX, Jean-François LACOMBLET, Sylvie MURATORE, Grazia MALERBA, Antonio DE ZUTTER, Giuseppe LIVOLSI, Guisepe SCINTA, Jean-François HUBERT, Fanny GODART, Nancy PIERROT, Abdellatif SOUMMAR) et 5 voix contre (Maria-Mercédès DOMINGUEZ, Cécile DASCOTTE, Lino RIZZO, Monique DEKOSTER, Michaël CHEVALIER) :

- approuve le procès-verbal de la réunion du Conseil Communal du 26 Février 2013.

3. Déclaration de politique communale

Monsieur Mathieu MESSIN entre en séance à 19 H 43

Par 18 voix pour (Luciano D'ANTONIO, Luc LEFEBVRE, Francis COLLETTE, Gioacchino NINFA, Karim MARIAGE, Olivier MATHIEU, Martine HUART, Francesca

ITALIANO, Philippe SCUTNAIRE, Fabienne LELEUX, Mathieu MESSIN, Jean-François LACOMBLET, Sylvie MURATORE, Grazia MALERBA, Antonio DE ZUTTER, Giuseppe LIVOLSI, Guisepe SCINTA, Nancy PIERROT) et 9 voix contre (Patrick PIERART, Maria-Mercédès DOMINGUEZ, Cécile DASCOTTE, Lino RIZZO, Monique DEKOSTER, Michaël CHEVALIER, Jean-François HUBERT, Fanny GODART, Abdellatif SOUMMAR) marque son accord sur la déclaration de politique Communale.

4. Désignation des conseillers communaux au sein de diverses intercommunales - Etablissements publics - Comité de Concertation du CPAS

a) Intercommunales

◆ Idea

Luciano D'Antonio
Gioacchino Ninfa
Philippe Scutnaire
Cécile Dascotte
Lino Rizzo

◆ IHF

Luciano D'Antonio
Olivier Mathieu
Giuseppe Livolsi
Michaël Chevalier

◆ IEH

Luciano D'Antonio
Jean-François Lacomblet
Giuseppe Livolsi
Abdellatif Soummar
Maria-Mercédès Dominguez

◆ IGH

Luciano D'Antonio
Jean-François Lacomblet
Giuseppe Livolsi
Abdellatif Soummar
Maria-Mercédès Dominguez

◇ IRSIA

Jean-François Lacomblet
Philippe Scutnaire
Martine Huart
Maria-Mercédès Dominguez
Lino Rizzo

◇ IPFH

Jean-François Lacomblet
Martine Huart
Sylvie Muratore
Michaël Chevalier

◇ A. PARE

Martine Huart
Fabienne Leleux
Sylvie Muratore
Lino Rizzo
Monique Dekoster

◇ PARC NATUREL DES HAUTS PAYS

Francis Collette
Mathieu Messin
Karim Mariage
Monique Dekoster
Cécile Dascotte

◇ CENTRE INTERCOMMUNAL DE SANTE A. NAZE

Giuseppe Scinta
Giuseppe Livolsi
Grazia Malerba
Abdellatif Soummar
Michaël Chevalier

◇ INTERCOMMUNALE DE MUTUALISATION EN MATIERE
INFORMATIQUE ET ORGANISATIONNELLE (IMIO)

Luc Lefebvre
Karim Mariage
Antonio Dezutter
Lino Rizzo
Michaël Chevalier

◇ HYGEA

Gioacchino Ninfa
Olivier Mathieu
Philippe Scutnaire
Cécile Dascotte
Abdellatif Soummar

a) les autres associations

◇ Agence immobilière sociale

- Gioacchino Ninfa
- Cécile Dascotte
- Maria-Mercédès Dominguez

◇ Centre Interculturel de Mons et du Borinage (CIMB) – Désignation de deux
représentants de la Commune

Karim Mariage Effectif
Martine Huart Suppléant

◇ TEC HAINAUT

- Fabienne Leleux

◇ Société Immobilière de services publics Toit et Moi

Guiseppe Scinta
Giuseppe Livolsi
Jean-François Lacomblet
Antonio Dezutter
Maria-Mercédès Dominguez
Abdellatif Soummar

◆ Société Wallonne de Distribution d'Eau

Philippe Scutnaire

◆ Agence locale pour l'emploi

Sylvie Muratore

Mathieu Messin

Martine Huart

Maria-Mercédès Dominguez

Lino Rizzo

◆ Maison du Tourisme

Francis Collette

◆ Télé Mons Borinage

- Fabienne Leleux

- Lino Rizzo

◆ Belfius

- Olivier Mathieu

◆ Union des Villes et Communes de Wallonie

- Luciano D'Antonio

◆ Comité de concertation du CPAS

Luc Lefebvre

Guiseppe Scinta

Abdellatif Soummar

5. Budget 2013 – Approbation définitive – Information

Prend connaissance de l'arrêté du Collège provincial du 28 février 2013 approuvant le budget 2013 aux chiffres arrêtés par le Conseil communal en sa séance du 18 décembre 2012 et la rendant pleinement exécutoire.

6. Budget de la Régie communale ordinaire ADL Exercice 2013 – Approbation définitive
– Information

Prend connaissance de l'arrêté du Collège provincial du 21 février 2013 approuvant le budget 2013 de la Régie Communale Ordinaire ADL aux chiffres arrêtés par le Conseil communal en sa séance du 18 décembre 2012 et le rendant pleinement exécutoire.

7. Garantie d'un emprunt à contracter par le Centre Intercommunal de Santé Arthur Nazé

A l'unanimité, décide :

De déclarer se porter caution solidaire envers Belfius Banque, tant en capital qu'en intérêts, commissions et frais, du crédit de 60.000€ contracté par le CIS A. Nazé, proportionnellement à la part de garantie qui lui est dévolue, soit une part correspondant à 53% du crédit contracté (soit 31.800,00€).

D'autoriser Belfius Banque à porter au débit du compte courant de la Commune, valeur de leur échéance, toutes sommes généralement dues par l'emprunteur et qui resteraient impayées par celui-ci à l'expiration d'un délai de 30 jours à dater de l'échéance. Pour information, l'administration garante recevra copie de la correspondance envoyée à l'emprunteur en cas de non-paiement dans les délais.

De s'engager à supporter les intérêts de retard calculés au taux du jour.

De s'engager, jusqu'à l'échéance finale de cet emprunt et de ses propres emprunts conclus auprès de Belfius Banque, à prendre toutes les dispositions utiles afin d'assurer le versement sur son compte ouvert auprès de la société, de toutes les sommes qui y sont actuellement centralisées soit en vertu de la loi (notamment sa quote-part dans le Fonds des Communes et dans tout autre Fonds qui viendrait s'y ajouter ou à le remplacer, le produit des centimes additionnels communaux aux impôts de l'Etat et de la province ainsi que le produit des taxes communales perçues par l'Etat) soit en vertu d'une convention, et ce nonobstant toute modification éventuelle du mode de perception de ces recettes.

De s'engager, jusqu'à l'échéance finale de toute dette auprès de Belfius Banque, à soutenir l'emprunteur afin qu'il puisse respecter ses engagements financiers vis-à-vis de Belfius Banque et autres tiers.

D'autoriser irrévocablement Belfius Banque à affecter les recettes susmentionnées au paiement de toutes sommes généralement quelconques dues par l'emprunteur et qui seraient portées au débit du compte courant de la Commune.

De confirmer les engagements susvisés en ce qui concerne le paiement des sommes qui seraient réclamées par Belfius Banque, en cas de liquidation de l'emprunteur, attendu d'autre part que celui-ci s'est engagé à rembourser immédiatement à Belfius Banque le solde de sa dette en capital, intérêts et frais.

De s'engager, en cas d'insuffisance des recettes susmentionnées pour le paiement des charges qui seraient portées en compte à la Commune, à faire parvenir directement à Belfius Banque le montant nécessaire pour parfaire le paiement de sa dette et en cas de retard, à y ajouter des intérêts de retard calculés conformément à l'art.15 § 4 de l'annexe à l'A.R du 26 septembre 1996, et cela pendant la période de défaut de paiement.

La présente autorisation, donnée par la Commune, vaut délégation irrévocable en faveur de Belfius Banque.

8. Désaffectation d'emprunt – Honoraires bureau d'études René Péchère

A l'unanimité, décide qu'un montant de 7.356,75€ se rapportant à la dépense extraordinaire mentionnée ci-dessus, sera prélevée du compte n°091-0003729-72 « solde d'emprunt ».

9. Marché financier 2013 : principe, appel d'offre avec publication européenne, avis de marché et CSC

A l'unanimité, décide d'arrêter :

ARTICLE 1 : Il sera passé un marché de services ayant pour objet le financement des dépenses extraordinaires du budget communal.

L'enveloppe globale à financer s'élève à 2.150.000,00 € et a valeur d'indication, sans plus.

ARTICLE 2 : Le marché dont question à l'article 1^{er} sera passé par appel d'offres général avec publicité européenne, les critères d'attribution étant les suivants, dans l'ordre décroissant de leur importance :

- Le prix (avant et pendant la période de prélèvement ainsi que la commission de réservation) ;
- Les modalités relatives au coût du financement (Optimalisation du coût de l'emprunt, flexibilités et facilités dans la gestion de l'emprunt, gestion active de la dette) ;
- L'assistance financière et support informatique.

ARTICLE 3 : Le marché dont il est question sera régi :

- d'une part par le cahier général des charges dans son intégralité ;
- et, d'autre part, par le cahier spécial des charges annexé à la présente délibération.

ARTICLE 4 : l'avis de marché ;

10. Enseignement – Augmentation de cadre

En application du décret du 13 juillet 1998 et en raison du nombre d'élèves, décide à l'unanimité l'ouverture d'une demi-classe maternelle à l'école A. NAZE, Rue du Grand Passage 124bis, et ce à partir du 04.03.2013.

11. Avenant à la convention entre l'Administration Communale et l'ASBL Maison de l'Eveil (« projet soutien aux actions d'insertion de la Maison de l'Eveil »)

Par 21 voix pour (Luciano D'ANTONIO, Luc LEFEBVRE, Francis COLLETTE, Gioacchino NINFA, Karim MARIAGE, Olivier MATHIEU, Martine HUART, Patrick PIERART, Francesca ITALIANO, Philippe SCUTNAIRE, Fabienne LELEUX, Mathieu MESSIN, Jean-François LACOMBLET, Sylvie MURATORE, Grazia MALERBA, Antonio DE ZUTTER, Giuseppe LIVOLSI, Guiseppe SCINTA, Jean-François HUBERT, Fanny GODART, Nancy PIERROT) et 6 abstentions (Maria-Mercédès DOMINGUEZ, Cécile DASCOTTE, Lino RIZZO, Monique DEKOSTER, Michaël CHEVALIER, Abdellatif SOUMMAR) approuve l'avenant à la convention entre l'Administration Communale et l'ASBL Maison de l'Eveil (« projet soutien aux actions d'insertion de la Maison de l'Eveil »).

12. Avenant à la convention de partenariat entre l'Administration communale et l'asbl Le Squad relative à l'action « Espace d'accueil au Squad » du Plan de cohésion sociale

Par 21 voix pour (Luciano D'ANTONIO, Luc LEFEBVRE, Francis COLLETTE, Gioacchino NINFA, Karim MARIAGE, Olivier MATHIEU, Martine HUART, Patrick PIERART, Francesca ITALIANO, Philippe SCUTNAIRE, Fabienne LELEUX, Mathieu MESSIN, Jean-François LACOMBLET, Sylvie MURATORE, Grazia MALERBA, Antonio DE ZUTTER, Giuseppe LIVOLSI, Guiseppe SCINTA, Jean-François HUBERT, Fanny GODART, Nancy PIERROT) et 6 abstentions (Maria-Mercédès DOMINGUEZ, Cécile DASCOTTE, Lino RIZZO, Monique DEKOSTER, Michaël CHEVALIER, Abdellatif SOUMMAR) approuve l'avenant à la convention de partenariat entre l'Administration communale et l'asbl Le Squad relative à l'action « Espace d'accueil au Squad » du Plan de cohésion sociale.

13. Avenant à la convention entre l'Administration Communale et l'ASBL Maison de l'Eveil (« ateliers d'alphabétisation de la Maison de l'Eveil »)

Par 21 voix pour (Luciano D'ANTONIO, Luc LEFEBVRE, Francis COLLETTE, Gioacchino NINFA, Karim MARIAGE, Olivier MATHIEU, Martine HUART, Patrick PIERART, Francesca ITALIANO, Philippe SCUTNAIRE, Fabienne LELEUX, Mathieu MESSIN, Jean-François LACOMBLET, Sylvie MURATORE, Grazia MALERBA, Antonio DE ZUTTER, Giuseppe LIVOLSI, Guiseppe SCINTA, Jean-François HUBERT, Fanny GODART, Nancy PIERROT) et 6 abstentions (Maria-Mercédès DOMINGUEZ, Cécile DASCOTTE, Lino RIZZO, Monique DEKOSTER, Michaël CHEVALIER, Abdellatif SOUMMAR) approuve l'avenant à la convention entre l'Administration Communale et l'ASBL Maison de l'Eveil (« ateliers d'alphabétisation de la Maison de l'Eveil »).

14. Approbation de la convention de partenariat entre l'Administration communale et l'ASBL Régie des Quartiers

A l'unanimité, approuve la convention de partenariat entre l'Administration communale et l'ASBL Régie des Quartiers

15. Approbation du rapport financier 2012 du Plan de cohésion sociale

Par 18 voix pour (Luciano D'ANTONIO, Luc LEFEBVRE, Francis COLLETTE, Gioacchino NINFA, Karim MARIAGE, Olivier MATHIEU, Martine HUART, Francesca ITALIANO, Philippe SCUTNAIRE, Fabienne LELEUX, Mathieu MESSIN, Jean-François LACOMBLET, Sylvie MURATORE, Grazia MALERBA, Antonio DE ZUTTER, Giuseppe LIVOLSI, Guisepe SCINTA, Nancy PIERROT) et 9 abstentions (Patrick PIERART, Maria-Mercédès DOMINGUEZ, Cécile DASCOTTE, Lino RIZZO, Monique DEKOSTER, Michaël CHEVALIER, Jean-François HUBERT, Fanny GODART, Abdellatif SOUMMAR) approuve le rapport financier 2012 du Plan de cohésion sociale.

16. Approbation du rapport d'activités du Plan de cohésion sociale 2012

Par 18 voix pour (Luciano D'ANTONIO, Luc LEFEBVRE, Francis COLLETTE, Gioacchino NINFA, Karim MARIAGE, Olivier MATHIEU, Martine HUART, Francesca ITALIANO, Philippe SCUTNAIRE, Fabienne LELEUX, Mathieu MESSIN, Jean-François LACOMBLET, Sylvie MURATORE, Grazia MALERBA, Antonio DE ZUTTER, Giuseppe LIVOLSI, Guisepe SCINTA, Nancy PIERROT) et 9 abstentions (Patrick PIERART, Maria-Mercédès DOMINGUEZ, Cécile DASCOTTE, Lino RIZZO, Monique DEKOSTER, Michaël CHEVALIER, Jean-François HUBERT, Fanny GODART, Abdellatif SOUMMAR) approuve le rapport d'activités du Plan de cohésion sociale 2012.

17. Approbation du rapport financier relatif à l'article 18 du Plan de cohésion sociale 2012

Par 18 voix pour (Luciano D'ANTONIO, Luc LEFEBVRE, Francis COLLETTE, Gioacchino NINFA, Karim MARIAGE, Olivier MATHIEU, Martine HUART, Francesca ITALIANO, Philippe SCUTNAIRE, Fabienne LELEUX, Mathieu MESSIN, Jean-François LACOMBLET, Sylvie MURATORE, Grazia MALERBA, Antonio DE ZUTTER, Giuseppe LIVOLSI, Guisepe SCINTA, Nancy PIERROT) et 9 abstentions (Patrick PIERART, Maria-Mercédès DOMINGUEZ, Cécile DASCOTTE, Lino RIZZO, Monique DEKOSTER, Michaël CHEVALIER, Jean-François HUBERT, Fanny GODART, Abdellatif SOUMMAR) approuve le rapport financier relatif à l'article 18 du Plan de cohésion sociale 2012.

18. Présentation du rapport d'activités de l'ADL – RCO 2012

Par 18 voix pour (Luciano D'ANTONIO, Luc LEFEBVRE, Francis COLLETTE, Gioacchino NINFA, Karim MARIAGE, Olivier MATHIEU, Martine HUART, Francesca ITALIANO, Philippe SCUTNAIRE, Fabienne LELEUX, Mathieu MESSIN, Jean-François

LACOMBLET, Sylvie MURATORE, Grazia MALERBA, Antonio DE ZUTTER, Giuseppe LIVOLSI, Guisepe SCINTA, Nancy PIERROT) et 9 abstentions (Patrick PIERART, Maria-Mercédès DOMINGUEZ, Cécile DASCOTTE, Lino RIZZO, Monique DEKOSTER, Michaël CHEVALIER, Jean-François HUBERT, Fanny GODART, Abdellatif SOUMMAR) approuve le rapport d'activités de l'Agence de Développement Local 2012 selon le canevas imposé par le pouvoir subsidiant.

19. Acquisition matériaux finition aménagement locaux seniors

Par 18 voix pour (Luciano D'ANTONIO, Luc LEFEBVRE, Francis COLLETTE, Gioacchino NINFA, Karim MARIAGE, Olivier MATHIEU, Martine HUART, Francesca ITALIANO, Philippe SCUTNAIRE, Fabienne LELEUX, Mathieu MESSIN, Jean-François LACOMBLET, Sylvie MURATORE, Grazia MALERBA, Antonio DE ZUTTER, Giuseppe LIVOLSI, Guisepe SCINTA, Nancy PIERROT) et 9 abstentions (Patrick PIERART, Maria-Mercédès DOMINGUEZ, Cécile DASCOTTE, Lino RIZZO, Monique DEKOSTER, Michaël CHEVALIER, Jean-François HUBERT, Fanny GODART, Abdellatif SOUMMAR) décide :

ARTICLE 1er. D'approuver la description technique N° 2013003 et le montant estimé du marché "Fournitures travaux finition salles de réunion et locaux seniors", établis par le Service Travaux. Le montant estimé s'élève à 6.013,50 € hors TVA ou 7.276,34 €, 21% TVA comprise.

ARTICLE 2. De choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché.

ARTICLE 3. De financer cette dépense par le crédit inscrit au au budget extraordinaire 2013 à l'article 12405/72351;

20. Aménagement de locaux pour les seniors et salles communales - phase 2 GO/parachèvements/techniques spéciales - Lot 1 gros-oeuvre/parachèvements - Approbation d'avenant 10

Par 21 voix pour (Luciano D'ANTONIO, Luc LEFEBVRE, Francis COLLETTE, Gioacchino NINFA, Karim MARIAGE, Olivier MATHIEU, Martine HUART, Patrick PIERART, Francesca ITALIANO, Philippe SCUTNAIRE, Fabienne LELEUX, Mathieu MESSIN, Jean-François LACOMBLET, Sylvie MURATORE, Grazia MALERBA, Antonio DE ZUTTER, Giuseppe LIVOLSI, Guisepe SCINTA, Jean-François HUBERT, Fanny GODART, Nancy PIERROT) et 6 abstentions (Maria-Mercédès DOMINGUEZ, Cécile DASCOTTE, Lino RIZZO, Monique DEKOSTER, Michaël CHEVALIER, Abdellatif SOUMMAR) décide :

ARTICLE 1er. D'approuver l'avenant 10 du marché "Octobre 2011 Aménagement de locaux pour les seniors et salles communales - phase 2 GO/parachèvements/techniques spéciales - Lot 1 gros-oeuvre/parachèvements" pour le montant total en plus de 4.094,12 € hors TVA ou 4.953,89 €, 21% TVA comprise.

ARTICLE 2. De financer cet avenant par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2011, article 12403/723-60 (n° de projet 20110002).

21. Aménagement de locaux pour les séniors et salles communales - phase 2
GO/parachèvements/techniques spéciales - Lot 1 gros-oeuvre/parachèvements -
Approbation décompte final

Par 21 voix pour (Luciano D'ANTONIO, Luc LEFEBVRE, Francis COLLETTE, Gioacchino NINFA, Karim MARIAGE, Olivier MATHIEU, Martine HUART, Patrick PIERART, Francesca ITALIANO, Philippe SCUTNAIRE, Fabienne LELEUX, Mathieu MESSIN, Jean-François LACOMBLET, Sylvie MURATORE, Grazia MALERBA, Antonio DE ZUTTER, Giuseppe LIVOLSI, Guiseppe SCINTA, Jean-François HUBERT, Fanny GODART, Nancy PIERROT) et 6 abstentions (Maria-Mercédès DOMINGUEZ, Cécile DASCOTTE, Lino RIZZO, Monique DEKOSTER, Michaël CHEVALIER, Abdellatif SOUMMAR) décide :

ARTICLE 1er. D'approuver le décompte final du marché "Octobre 2011 Aménagement de locaux pour les séniors et salles communales - phase 2 GO/parachèvements/techniques spéciales - Lot 1 gros-oeuvre/parachèvements", rédigé par le Service Travaux, pour un montant de 121.628,23 € hors TVA ou 147.170,16 €, 21% TVA comprise.

ARTICLE 2. De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2011, article 12403/723-60 (n° de projet 20110002).

22. Arista – Médecine du travail - Prorogation de l'affiliation pour 2013

A l'unanimité, décide :

ARTICLE 1. – De proroger l'affiliation au « Service Externe de Prévention et de Protection » dénommé ARISTA, Avenue Jaspar, 128 à 1060 BRUXELLES.

ARTICLE 2. – Cette affiliation d'une durée d'un an prend cours le 01/01/2013.

23. Point supplémentaire déposé par Madame C. DASCOTTE – Centrale d'achat énergie

Décide :

ARTICLE 1 :

De mettre en place une centrale d'achat d'énergie destinée aux citoyens domiciliés sur le territoire de la Commune de COLFONTAINE, ainsi qu'aux associations, PME et indépendants ayant un siège d'activité sur le territoire de la Commune.

ARTICLE 2 :

Que la Commune de COLFONTAINE servira de relais, par l'intermédiaire d'une ASBL spécialisée dans les négociations avec les fournisseurs de gaz et d'électricité, ainsi que d'autres types de combustibles entre les citoyens et lesdits fournisseurs

Ces deux articles sont retirés à l'unanimité et remplacés à l'unanimité par un article unique.

ARTICLE UNIQUE

Décide de postposer l'examen de ce point au Conseil du mois de septembre 2013

24. Point supplémentaire déposé par Madame C. DASCOTTE – Bulletin Communal

Décide :

ARTICLE 1 :

De désigner le fonctionnaire aux côtés duquel se mettra en place un comité de rédaction pluraliste, destiné à informer les groupes politiques du conseil communal du contenu des articles informatifs projetés et à y adapter en conséquence le contenu des articles des groupes politiques.

ARTICLE 2 :

D'inscrire cette disposition dans le Règlement d'Ordre Intérieur du conseil communal

Ce point est rejeté par 18 voix pour (Luciano D'ANTONIO, Luc LEFEBVRE, Francis COLLETTE, Gioacchino NINFA, Karim MARIAGE, Olivier MATHIEU, Martine HUART, Francesca ITALIANO, Philippe SCUTNAIRE, Fabienne LELEUX, Mathieu MESSIN, Jean-François LACOMBLET, Sylvie MURATORE, Grazia MALERBA, Antonio DE ZUTTER, Giuseppe LIVOLSI, Guiseppe SCINTA, Nancy PIERROT) et 9 voix pour (Patrick PIERART, Maria-Mercédès DOMINGUEZ, Cécile DASCOTTE, Lino RIZZO, Monique DEKOSTER, Michaël CHEVALIER, Jean-François HUBERT, Fanny GODART, Abdellatif SOUMMAR).

25. Questions orales

* Entend la question orale de Madame MM. DOMINGUEZ présentée comme suit :

En septembre 2002, le Conseil Communal a voté la création d'un journal communal et en a défini le nombre de ses parutions et sa pagination.

Le vote stipulé une parution minimale de 4 exemplaires par an et un nombre de page limité à 16.

8 pages seront réservées au rédactionnel dont 1 pour l'éditorial de Monsieur le Bourgmestre, 6 pages pour l'actualité des services et 1 page pour l'expression des groupes politiques représentés au Conseil Communal.

La revue communale de Mars 2013 présente un total de 26 pages et l'expression de 2 groupes politiques sur 4.

Pourriez-vous informer le Conseil Communal sur les points suivants :

1. Quel vote du Conseil Communal vous a permis de modifier le nombre de page de la publication de la revue communale de mars 2013 ?
2. Le Conseil Communal a-t-il en son sein 2 groupes politiques (PS / MR) ou 4 comme exprimé par le vote des citoyens (PS/CPLUS/RSCC/MR).
3. Quelle est la raison de l'absence de 2 groupes politiques dans la page réservée à l'expression des groupes politiques.

Entend la réponse de Monsieur le Bourgmestre. Il répond que le comité de rédaction c'est le Collège et que depuis 2002, nous fonctionnons de cette manière et ça a toujours bien marché jusqu'à quelques mois avant les élections. Certains groupes ont alors voulu faire passer des messages politiques et nous nous y refusons. Le groupe majoritaire ne profite d'ailleurs pas du bulletin communal pour faire sa propagande ou régler ses comptes. Nous ne voyons donc pas l'utilité de créer un autre comité de rédaction.

Madame MM. DOMINGUEZ répond que lorsque l'on dit 16 pages dans la décision du Conseil Communal, il est nécessaire d'avertir le même Conseil qu'il y aura un plus grand nombre de pages.

A son estime, en ce qui concerne les groupes politiques, quand ceux-ci n'écrivent pas, il faut laisser leur place libre dans le bulletin.

Elle estime qu'il est nécessaire d'adresser un rappel aux chefs de groupe en cas d'absence de réponse.

Concernant la problématique de modifier le texte : chacun n'a pas la même sensibilité et qu'il ne faut pas saisir le prétexte de cette différence pour censurer les textes. La discussion se poursuit en séance du huis clos.

II. HUIS CLOS

Le huis clos est prononcé à 20 H 21
Les votes ont lieu au scrutin secret et sont acquis à l'unanimité.

La séance est clôturée à 21H

Le Secrétaire,

JP. CULEM

Le Président,

L. D'ANTONIO